L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS
Bureaux, 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI MATIN, 13 JANVIER.

FEUILLETON.

MADAME DE LÉOJAC

PAR LÉOPOLD [illegible]

DEUXIEME PARTIE.

V—(Suite).

— Et le lendemain ?

— Le lendemain, Pierre Trépont a ramené le cheval de M. le comte, qu'il avait trouvé assez loin du château et qui était tout couvert de boue et harassé de fatigue, comme une bête qui a erré longtemps.... Alors nous avons commencé à avoir des craintes, et même la Catinou, qui aimait beaucoup M. le comte et qui l'a nourri, a eu une crise très violente, et s'est mise à crier qu'on avait assassiné M. le comte....

— Madame de Léojac, qu'elle [illegible] avait-elle ?

— Madame a donné de l'argent à Pierre Trépont, pour avoir ramené le cheval ; mais elle n'avait pas en l'air inquiet ni ému.

— Et puis ?

— Et puis, des jours se sont passés ; Joseph Vidal a rapporté l'arquebuse et le couteau de chasse de M. le comte, qu'il avait trouvés sur le coteau ; puis il n'y a plus rien eu.

— Madame de Léojac a-t-elle pris le deuil ?

— Non, monsieur, j'ai hasardé une fois de lui parler de tout cela ; mais elle m'a regardé sévèrement et m'a demandé de quel je me mêlais.... Nous ne sommes pas très libres avec madame, et personne n'a plus osé souffler mot.

— Que pensiez-vous de ces événements ?

— Dam ! monsieur, nous avons fait bien des suppositions.... Mais comment savoir la vérité ? Il n'y a que Guillaume qui aurait pu nous le dire.... mais celui-là n'est pas bavard, et il n'est pas homme à rien dire pour faire plaisir aux autres....

— Vous croyez que Guillaume sait comment les choses se sont passées ?

— Oh ! pour cela, monsieur, il n'y a pas à en douter !

— Pensez-vous qu'il ait intérêt à le cacher ?

— Si quelqu'un a intérêt à cela, c'est certainement lui.

— Le croyez-vous donc capable d'un crime ?

— Oh ! monsieur, je n'aime pas à dire du mal des autres.... mais je crois cet homme capable de tout.

— Il est très dévoué à madame de Léojac ?

— Dévoué, monsieur ! C'est à dire que si madame la comtesse lui ordonnait de se jeter dans un four allumé, il le ferait !

— A quelle époque M. de Rivero est-il commencé à revenir au château ?

— Environ deux mois après le malheur.

— Paraissait-il embarrassé ?

— Embarrassé n'est pas le mot.... Mais il paraissait très faible et très fatigué ; il était d'une grande maigreur, et pâle au point que la première fois je ne le reconnaissais pas, d'abord. On disait qu'il relevait de maladie et qu'il avait passé plusieurs semaines au lit.

— Comment madame de Léojac se comportait-elle avec lui ?

— Elle le choyait comme un enfant malade ; elle avait pour lui des attentions que nous ne lui avons jamais vues pour personne ; le soutenant de son bras quand il se promenait, lui apportant des coussins pour ses pieds quand il voulait s'asseoir, lui recommandant, quand il partait, de tenir son cheval au pas et de ne pas faire d'imprudences....... Enfin, c'étaient de vraies gâteries, et j'en ai ri souvent toute seule.

— C'est bien. Retirez-vous.

A Jeanne Mounet succéda Laure Casses, autre femme de madame de Léojac.

Sa déposition ne fit que reproduire la plupart des détails rapportés par la première.

La liste des témoins était épuisée. Monsieur le conseiller, fatigué de ce long interrogatoire, leva la séance et prit avec le lieutenant criminel le chemin de la maison Timbal.....

Naturellement ils devisèrent sur l'affaire qui les occupait.

— En somme, disait M. Gaultier, nous n'avons pas jusqu'ici acquis d'autre certitude que celle de la mort de M. de Léojac. Mais tout se réunit pour l'établir. La déposition de Jean Mounstous, ce cheval abandonné, ces armes retrouvées dans un champ, cette mare de sang remarquée par deux témoins, tout démontre qu'il y a eu mort et mort violente.

— Vous pouvez dire qu'il y a eu crime, dit M. Ratheln. En admettant, ce qui est difficile, un accident, une chute de cheval, par exemple, comment expliquer la mare de sang, la disparition des objets retrouvés et surtout la disparition du cadavre ?.... M. de Léojac a été tué, et il a été jeté dans le Lot, cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Nous n'aurions pas un témoin qui a entendu le bruit du corps jeté à l'eau, que ce serait encore la seule explication possible.

— Mais comment accorder que Jean Mounstous ait reconnu le comte parmi les gens qui descendaient le coteau, et d'autre part que le meurtre ait eu lieu sur le sommet même de ce coteau, pour se terminer ensuite par la noyade du cadavre ? Il y a là une impossibilité : ou le comte a été tué sur le coteau, et dès lors Jean Mounstous ne pouvait le voir descendre, ou il a été précipité vivant dans le Lot, et alors la mare de sang reste inexplicable.

— Evidemment, cela semble contradictoire.... Mais il faudrait faire la part de certaines circonstances importantes, de l'obscurité dans laquelle se passait la scène, du temps écoulé, de l'influence que les bavardages du village ont pu avoir sur Jean Mounstous. Sa très importante déposition est nécessairement exacte dans l'ensemble. Mais elle peut présenter des détails erronés. Qui nous dit que cet homme ait effectivement reconnu le comte parmi les gens qui venaient vers lui ?

Qui nous dit que ce n'est pas seulement après avoir trouvé le sifflet, et en présence de la disparition de M. de Léojac, que son imagination travaillant sur les faits dont le bruit se répandait, lui a persuadé qu'il avait reconnu M. de Léojac ?.... C'est plutôt le garde-chasse qu'il avait reconnu, ou peut-être le cheval du comte, monté par un autre.... Il sera peut-être nécessaire de faire un voyage.... et il nous dira d'abord dans l'affirmant. Cela est d'autant plus vraisemblable que si Jean se cachait dans le fossé, ne pouvant être qu'à cause du garde-chasse, ce garde-chasse « toujours porté à soupçonner le malheureux travailleur attardé, » comme il dit. C'est évidemment lui qu'il avait reconnu....

— Il y a là un point très délicat, et qu'il faudra éclaircir à tout prix !

— Ce sera difficile. Tous ces témoins ont beaucoup plus parlé que je ne l'aurais cru, et je doute que nous en tirions autre chose.

— Il nous faut cependant des preuves plus positives.... Quand il s'agit de lancer un mandat d'arrêt contre des personnes de cette qualité, et de se mettre à dos toute la noblesse du Quercy et du Rouergue, on ne peut pas se contenter d'une conviction morale.... Il est indispensable d'être ferré à glace.

Nous avons la ressource du monitoire.

— J'y ai déjà pensé, mais c'est un moyen que je n'aime guère, et que je n'emploie qu'à la dernière extrémité.... Outre qu'il est toujours plus flatteur pour le magistrat d'instruire une affaire à lui seul, sans recourir à l'appui de l'autorité ecclésiastique, je trouve que le principal défaut du monitoire, c'est d'avertir les coupables et de leur donner le temps d'échapper à la répression.... Dans le cas présent, en particulier, le mandat d'arrêt ne peut pas précéder le monitoire.... Cependant, je reconnais qu'il faudra peut-être en venir à ce moyen.... Après quoi, comment retrouver des preuves maté-rielles !

Les deux magistrats suspendirent cette conversation en entrant chez Timbal, le Riche, où les attendait un splendide dîner, pour lequel tous les notables de Figeac avaient été convoqués.

Jamais M. Gaultier n'avait été aussi brillant qu'il le fut à table ce jour-là, et personne, parmi les convives, n'aurait pu se douter des perplexités qui agitaient une heure auparavant son esprit, mais sa conscience, mais sa vanité de magistrat.

Au dessert, il daigna chanter, avec mille minauderies, une ode à Bacchus de sa composition, récemment récompensée d'une églantine d'or par la noble Académie des Jeux Floraux.

Le lendemain, les réflexions de la nuit avaient, paraît-il, porté leurs fruits, car, en se levant, M. le conseiller dicta au greffier Tournefis une lettre à l'évêque de Cahors, pour demander un monitoire.

C'était, comme on le verra, un moyen puissant de sonder l'opinion publique, et souvent de peser sur elle.

Le monitoire était un acte par lequel l'autorité ecclésiastique, venant au secours des pouvoirs judiciaires, enjoignait aux fidèles de confier à leur curé tout ce qu'ils savaient au sujet d'un crime, et ce, sous peine d'encourir les anathèmes les plus graves dont l'Eglise dispose.

La lettre, dûment scellée, partit immédiatement pour Cahors, emportée par un archer.

Les délais nécessaires à la procédure ecclésiastique qui devait aboutir à la publication du monitoire donnèrent quelques loisirs aux deux magistrats.

M. Ratheln en profita pour se livrer à une enquête approfondie sur l'état de la justice criminelle du bailliage. Il compulsa les registres, appela de vieilles affaires oubliées depuis deux ou trois ans, prononça des amendes, fit gras deux mois de prison et donna pleine carrière à son amour de la « répression sévère. »

M. Gaultier se transporta sur le point où Jean Mounstous déclarait avoir entendu le bruit d'un corps jeté à l'eau, et sur celui où il avait remarqué, en compagnie du Piot de la Marillo, une mare de sang.

Si le sommet du coteau de Pignaliel était parfaitement propre à abriter une embuscade et à cacher à tous les yeux les péripéties d'une lutte homicide, le point de la berge signalé par Jean n'était pas moins propre à favoriser le dénoûment par noyade.

Au bord du sentier du coteau, le bois était épais et sombre, le sentier serpentait en faisant des coudes nombreux ; du côté du Lot il était caché par l'extrême sommet du monticule. A trente pas autour de l'endroit où les témoins avaient vu les traces de sang, il aurait été impossible, même en plein jour, d'apercevoir ce qui s'y passait.

D'autre part, en descendant en droite ligne le coteau vers la rivière, il ne fallait pas cinq minutes même à un homme pesamment chargé, et à plus forte raison à un homme monté sur un cheval, pour arriver au point de la berge indiqué par Jean au tournant de la route de Figeac.

A cet endroit, le Lot est profondément encaissé entre deux rives taillées à pic : il coule rapide et clair sur un lit de cailloux.

M. Gaultier n'eut garde de ne pas remarquer combien la disposition des lieux était favorable à l'accomplissement d'un meurtre.

Il ne put s'empêcher de témoigner au greffier Tournefis son admiration de « décret de la Providence » qui avait voulu que là, dans cet endroit si propre au mystère d'un crime, un homme se fût trouvé pour assister à toutes les péripéties du drame dans le vraisemblables. Taisez-vous, ajouta-t-il, que le crime soit aujourd'hui en situation terrestre avant même la vengeance de l'autre vie ! Certes, après dix ans, les coupables pourraient à bon droit se croire à l'abri de toute justice.... Et cependant le glaive de la loi était suspendu sur leurs têtes, et le moment devait venir où le châtiment les atteindrait.

Ebloui de ce propos, Tournefis, le greffier, pensa que le mouvement oratoire, qui semblait un [illegible] du crime, serait bien à reproduire dans l'hôtel du Parlement, et il s'empressa de le noter dans une page de son portefeuille.

Rentré à Figeac, il ordonna aux curés de tous les villages riverains du Lot, depuis Roquefort jusqu'à l'embouchure de la rivière dans la Garonne, pour savoir si le cadavre de M. de Léojac n'avait point été signalé flottant sur les eaux ou même s'était échoué sur les rives.

Personne ne put donner, et il fut résolu, le moindre renseignement, et comme le dit M. Rechelte, il n'y avait pas lieu de s'en étonner, vu le temps écoulé.

Dès lors, on attendant la réponse de l'évêque de Cahors, le conseiller fut tout entier aux fêtes dont son séjour à Figeac devint l'occasion. Tous les habitants riches de la ville se dispu-

taient l'honneur de l'avoir à leur table. Les dames surtout raffolaient de lui ; elles ne se lassaient pas d'admirer tant de grâce et d'affabilité au milieu de tant de puissance.

Le conseiller, porté par le flot du succès, en [illegible] et devenait tous les jours plus [illegible], plus aimable.

Quant à M. Ratheln, il était de plus en plus [illegible] des allures cavalières de magistrat [illegible].

Un jour, poussé à bout, il ne put s'empêcher de dire un mot au greffier Tournefis, avec lequel il aimait à causer.

Celui-ci, qui connaissait à fond son conseiller, lui dit :

— Ne vous [illegible] rien, tout cela est à la surface. Au dernier moment, vous verrez comme il vous mène une affaire. Il n'a pas son pareil pour faire un rapport qui enlève le parlement, et, quand il s'agit d'opiner, il choisit toujours la peine la plus forte !

M. Ratheln, [illegible] un sourire, car il ne croyait pas, et tenait [illegible] sur la gravité [illegible] [illegible] étaient bouleversées de fond en comble.

VI

Le jour où les femmes de madame de Léojac comparaissaient devant le conseiller Gaultier, M. de Rivero allait, suivant sa coutume, à Roquevert.

Il rencontra, au bas de la côte qui montait au château, Guillaume qui revenait de Figeac.

— Bonjour, mon brave, lui dit-il. Tu as déjà fini ta tournée du matin ?

— Oh ! monsieur le vicomte, je n'ai pas fait de tournée ce matin. Je viens de la ville, et j'ai conduit la Jeanne et la Laure : il y a là-bas une grande information de justice.

— C'est donc pour cela que tout le pays est sens dessus dessous ? On dirait un jour de foire ; il n'y a personne aux champs.... A propos de quoi, cette information ?

— Vous allez être bien étonné, monsieur le vicomte, en l'apprenant : on informe sur la mort de M. de Léojac.

— En effet, la nouvelle est neuve, si l'événement l'est peu.... Tu en sais de ce que tu me dis là ?

— Entièrement.... Et pour tout dire, monsieur le vicomte, je ne suis pas tranquille ; je crains quelque malheur !

— Quel malheur peux-tu craindre ?

— Eh ! que sais-je ?.... Il ne faudrait pas croire que nous soyons sans ennemis dans le pays, madame la comtesse, vous, monsieur le vicomte, et moi, votre indigne serviteur....

— Des ennemis !.... Tu as mal dormi cette nuit, mon pauvre Guillaume, ou tu rêves encore.... Que pourrions-nous avoir à redouter, d'ailleurs ?

— Est-ce qu'on sait jamais !.... La Catinou est partie pour Toulouse ; il paraît que cette vieille folle nous accuse d'avoir assassiné son fils.... C'est bête.... mais il y en des juges pour le croire, puisque l'information a été décidée.... Dieu sait ce que la vieille sorcière aura été raconter.... Plus de vingt témoins ont été cités à Figeac : j'en arrive, et je les ai vus ; il n'y en a pas un qui ne nous soit hostile. Tous braconniers ou maraudeurs dix fois pris sur le fait par moi !.... Pour n'en citer qu'un, il y a là Jean Mounstous, ce brigand que vous connaissez bien et qui m'a promis, il n'y a pas un mois, de m'envoyer une pierre dans la tête.... Il aimerait encore mieux, je crois, voir le Parlement se charger de sa vengeance !

— Allons ! mon bon Guillaume, calme-toi et vois les choses moins en noir.... Sais-tu que tu finirais par m'effrayer aussi, moi ?.... C'est contagieux !

— Vous, effrayé, monsieur le vicomte ! Plût à Dieu que vous le fussiez un peu plus !...... En bonne sagesse, voyez-vous, vous n'auriez qu'une chose à faire, vous et madame la comtesse : partir immédiatement pour Toulouse, vous informer, voir vos parents, vos amis, et me faire donner ces vipères dans l'œuf !

— Décidément, tu as l'esprit tourné au tragique.... Ah çà ! est-ce que nous sommes devenus manchots, par hasard ?.... Qu'ils viennent se frotter à nous, les chicaneurs ! Nous leur ferons danser une jolie danse !

— Pas si facilement que vous paraissez le croire, monsieur le vicomte ! Ils ont quarante archers avec eux, et après ceux-là il en viendrait d'autres, au besoin.... Croyez-moi, c'est une mauvaise affaire qui nous arrive là ! Ces maudits paysans détestent tant ce qui touche à Roquevert !

— Bah ! qui les croira !

— Les gens de justice ont bien cru la Catinou, puisque les voilà dans le pays !

Les deux cavaliers firent quelques pas en silence. M. de Rivero était pensif.

— As-tu parlé de tout cela à la comtesse ? dit-il au bout d'un instant.

— Oui, monsieur le vicomte, mais elle m'a répondu de telle sorte que pour rien au monde je ne reviendrai sur ce sujet.... Il serait pourtant bien important de savoir au juste ce qui se trame....

— Tu as raison ! il s'agit du comte : il faut qu'elle soit avertie.

M. de Rivero pressa les flancs de son cheval et partit au galop, devançant Guillaume. Il entra au château bientôt après lui.

M. de Rivero était un fort gracieux cavalier ; sa taille souple, la fraîcheur de son teint, la vivacité de ses yeux bleus et de longues boucles de cheveux blonds qui, suivant la mode du temps, flottaient sur ses épaules, auraient pu le faire prendre à première vue pour un homme de vingt ans. Il en avait pourtant près de trente. Son costume était simple mais élégant. Il avait l'air preux, galant et étourdi d'un gentilhomme qui a beaucoup d'aplomb, beaucoup vécu avec les femmes et fort peu réfléchi.

(A continuer.)

Le Meilleur Tonique Ferrugineux.

ELIXIR FERRUGINEUX D'ECORCE DE CALISAYA, DE HEGEMAN.

C'est une liqueur agréable, faite de l'écorce de Calisaya et de pyrophosphate de fer ; elle a toutes les précieuses propriétés du fer, du phosphore et du Calisaya, et ne contient aucun ingrédient nuisible. Il n'y a rien de mieux pour préserver des fièvres en [illegible], et les médecins les plus éminents le recommandent comme un excellent tonique pour les convalescents qui ont été atteints de fièvres et d'autres maladies.

Les médecins qui le prescrivent et le public qui l'achète doivent spécifier celle de Hegeman, car il s'offre sur le marché un grand nombre d'articles de qualité inférieure qu'on prétend être de la même composition. La véritable liqueur est préparée par Hegeman & Co., chimistes et droguistes de New-York et se vend chez tous les pharmaciens respectables.

7oct—3m [illegible]

LA MOITIÉ D'UN [illegible]—Le Lewiston Democrat dit "Nous présumons que quiconque possède la moitié d'un œil peut apprendre, en 5 ou 6 heures, à se servir de la machine à coudre de Wilcox & Gibbs. C'est certainement un modèle de beauté et de simplicité." A vendre par M. S. Hedrick, 87 et 118 Canal.

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi soir, 12 janvier 1870

Le marché monétaire a été un peu difficile aujourd'hui. Dans quelques-unes des banques, la demande d'escomptes a excédé les fonds disponibles et toutes les offres n'ont pu être acceptées. Il n'y a guère eu de changements dans les taux. Les billets de premier ordre, accompagnés d'excellentes garanties collatérales sont toujours cotés à 1 à 1 1/2 par mois et ceux de second ordre à 1 3/4 à 2 ; les billets de commerce, de premier ordre, sans garanties collatérales, 1 1/2 à 1 3/4 et ceux de second ordre à 2 ; les papiers hypothécaires No 1 à 11 à 12 par an et ceux de second ordre à 15 à 18.

L'or a ouvert à 121 5/8 à 121 7/8, mais la dépêche de 10 heures du matin, de New-York, l'ayant coté à 122, il est tombé ici à 121 3/8 à 121 5/8 ; il a ensuite haussé par suite d'une hausse de 1/4 dans Wall street, et s'est vendu à 121 1/2 à 121 3/4 et a fermé à 121 5/8 à 121 3/4 contre 122 1/8 à New York. Les opérations comprennent $2000, $5000, $15,000 et $30,000 à 121 3/8, $7000, $15,000, $20,000 et $30,000 à 121 1/2, $5000, $5000 et 25,000 à 121 5/8, $2000, $8000, $15,000 et $30,000 à 121 3/4, $5000 à 121 7/16 et $3000 à 121 7/8.—Dans l'argent, la seule vente annoncée est de $500, en demi piastres américaines, à 120. Nous cotons les demi-piastres américaines à 119 à 120, les piastres mexicaines à 2 à 2 1/4 de prime sur l'or.

Le change étranger a trouvé assez d'acheteurs et les cours en ont haussé avec ceux de l'or dans Wall street. Les ventes de Sterling comprennent 50,000 livres, dont 3,500 et 6000 connaissement à 130 1/4, 1800, 4000 et 8000 connaissement No 1 et 5000 clear No 1 à 130 1/2, 4000 et 5000 clear No 1 et 7000 connaissement No 1 à 130 5/8, 5000 connaissement No 1 à 130 3/4 et 1200 de banque à 131 1/8. Dans le change sur France, environ 200,000 francs, en change de commerce No 1, dont 25,000, 50,000 et 60,000 à 4 33 3/4, 50,000 à 4 32 1/2. Le Sterling peut être coté, maintenant, à 130 1/4 à 130 3/4 le connaissement et clear et 131 1/2 à 131 3/4 le change de banque ; le change sur France, à 4 35 à 4 33 3/4 le premier et 4 31 1/4 à 4.30 le second.

Le change américain a été calme et faible. Les banques ont tiré sur New York à 1/4 d'escompte pour les petites sommes. Les transactions sont : $35,000 et $60,000 en change de commerce, à vue sur New York et $70,000 de banquiers à 7/16 d'escompte, 75,000 de banque en change de commerce à 7/16 à 1/2, $30,000 et $30,000 en change de commerce et $50,000 de banque à 1/2, $10,000 à vue sur Philadelphie, à 9/16 et $10,000 à trente jours de vue sur Boston à 2.

Une vente de 60 actions de la banque de l'Union a eu lieu à $4 1/4 — Aucune transaction de bonds ne nous a été annoncée.

Nous n'avons pas entendu mentionner de ventes de mandats. Les courtiers ont acheté ceux de la police métropolitaine à 71 et ceux de l'Etat à 68 à 70 ; ils ont vendu les premiers à 71 1/2 à 72 et les seconds à 70 à 74.

Il ne s'est rien fait dans les billets de la ville. Les courtiers ont acheté les petites sommes à 39 et vendent à 35 d'escompte.

BUREAU D'ESSEURS ET DE CHANGE DE BRUNO & WARNER, No. 146 RUE GRAVIER PRÈS ST-CHARLES :

L'Or étranger.	Valeur en or des E.-U.
Souverains Victoria	4 84
Do vieux	4 80
Billets de la Banque d'Angleterre	4 81
Pièces de 20 francs	3 81
Billets de la Banque de France en francs	19
X Thaler	7 69
X Thaler prussien	7 75
X Guilders Holl.	3 90
Kronen	6 25
Ducats	2 20
Doublons d'Espagne	15 90
Do Patriotes	15 25
Argent étranger.	
Argent anglais	22
Do français	18
Piastres mexicaines	[illegible]
Do espagnoles	[illegible]
Couronnes françaises	1 01
Couronnes allemandes	[illegible]
Thaler	67
Thaler prussien—papier	65
Guilders	39
Spanie	1 02
Argent espagnol, par once	1 15

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Mercredi soir, 12 janv 1870.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 4300 balles, prises à des prix plus fermes et qui ont montré une amélioration dans le middling et le low middling de 1/4 c. Nous cotons le low ordinary 20 à 21 c, ordinary 21 1/4 à 22 1/4, good ordinary 22 1/2 à 23 c, low middling à 23 1/4 à 23 1/2 c, middling 24 à 24 1/4 c, strict middling 24 1/2 à 24 3/4 et good middling à — à 25 c.

ÉTAT DU COTON.

Stock en mains au 1er sept. 1869, balles		710
Reçu depuis cette date, aujourd'hui	[illegible]	[illegible]
Expédié aujourd'hui	[illegible]	[illegible]
Stock en mains		[illegible]

TABAC—Notre marché a [illegible] aucun changement dans le fret étranger, sauf cependant un [illegible] de [illegible] dans les taux qui regar-

dent le Havre et Brême et ce changement est dû à la rareté de navires à cette destination. Il y a actuellement beaucoup de capacités dans le port, et sauf le coton il n'est emporté que bien peu de chose. Dans le cabotage la demande de capacités est inactive.

Nous cotons en ce moment :

Sur vapeur—Coton pour Liverpool 9/16 d, pr Brême et Hambourg — d, pour N York 3/8 c—pr Philadelphie —, pour Boston 1 cent la livre. Mélasse pour New York $1 50 le baril.—Farine pour New York 75 c.

Sur voiliers — Coton Liverpool 1/2 d, pour le Havre 13/16 à 7/8, pour Brême 7/8 à 1 c, pour Boston 5/8 c la livre, farine pour Londres 2s 9d.

SUCRE—Les recettes effectuées aujourd'hui ont compris 86 boucauts de sucre. La demande est modérée, mais presque tous les approvisionnements en premières mains se sont vendus 7— à 8 c le lb. d'infér. 9 à 9 3/4 c pour le commun, 10 à 11 1/4 c pour le fair ou good fair ; 11 1/2 à — le fully fair, 11 3/4 à 12 — pour le prime, 12 1/4 à 12 3/4 c pour le choix, 12 3/4 à 13 3/4 c pour le jaune clarifié et 14— à 14 1/2 c la livre de blanc clarifié.

MÉLASSE—Reçu ce matin, 210 barils mélasse. Le marché est calme, quoique ferme et la demande étant bonne presque tous les stocks de l'article se sont vendus à 45— à 56 cts pour l'inférieure 60 à — c pour la fermentée, 60 à 65 c pour le belle, 66 à 67 — c pour le prime et 68 pour le clarifiée prime et 70 c pour la qualité de choix.

ARRIVAGES DE L'OUEST—Le steamer Katie Kinney, de St Louis, est arrivé ici depuis notre revue d'hier.

FARINE—Le stock de farine est faible et le marché manque presque de moitié et de bas grades. La fine est cotée à $4 75 à 5, superfine $5 25 à $5 37 1/2, simple extra $5 50 à $5 60, double extra $5 75 à $5 95, triple extra $6 à $6 25, extra de choix $6 75 à $7, extra pour familles $7 50 à $8 le baril.

Ventes aujourd'hui de 1500 barils dont 75 de simple extra à $5 50, 100 à $5 60, 100 de triple extra à $6 10, 50 de à $6 50 et 100—ce dernier lot devant arriver—à des conditions privées.

MAÏS—Le marché est presque dépourvu de maïs et il n'y en a que peu ou point au débarcadère. A cause de la rareté de l'article, les ventes se sont bornées à 550 sacs dont 300 de mélangé à $1 et 250 de blanc à $1 05 le boisseau.

AVOINE—Le marché est presque dépourvu d'avoine et l'article est ferme. 300 sacs de St Louis s'est vendu à 70 c le boisseau.

SON—Est rare. 50 et 100 sacs vendus à $1 3, les cent livres.

FOIN—L'approvisionnement de foin est faible et l'article ferme. Le prime de l'Ouest se vend $27 50, le choix $30 le tonneau.

PORC—L'article est calme et a faibli aujourd'hui. Hier—mais on ne l'avait pas rapporté—50 barils de mess vendus à $30 50 et 60 barils d'extra heavy weight à $30 le baril. Aujourd'hui, l'article ne peut être coté à plus haut que $30 le baril, le détail se fait à $29 50 à $30 le baril.

BACON—Le bacon est calme et en défaveur. 11 barriques de cotés clear ribbed vendues à 16 3/4 c, les épaules se vendent par placement à 14 c, les clear ribbed 16 3/4 c, les cotés dessalés 17—à 17 1/4 c la livre, 15 tierçons de jambons carés au sucre vendus à 19 1/4 c, 15 de à 19 3/4 c et 10 de à 20 c la livre.

SAINDOUX—Le marché est calme. Ventes de 25 et 30 barillets de raffiné à 18 1/4 c, et de 25 de saindoux fait à la vapeur à 19 à la livre. Le saindoux en tierçons est coté à 17 à 17 1/4 cents la livre.

BREAKFAST BACON—Se vend à 18 à 19 c la livre selon la qualité et la quantité.

VIANDE SALÉE A SEC—Un lot de 15 barriques d'épaules vendu à 12 1/4 cts la livre.

FARINE DE MAÏS—Le marché est calme. La farine séchée au four se vend au débarcadère $4 50 et en magasin $4 62 1/2 à $4 75 le baril.

BEURRE—Le marché est calme et les prix de l'article sont stables. Le beurre de l'Ouest, de choix et en rouleaux et le solid packed commandent 30 à 33 c et l'infér. 18 à 23 c la livre. Goshen 41 c et commun à bon du Nord 35 à 40 cts la livre.

SEL—La demande de sel est peu de chose et les prix de l'article sont sans fixité.

Les commerçans vendent le sel fin à $1 80 à $1 85 le sac, le gros $1 60 à $1 65, factory filled — c de plus le sac, quand les forts lots sont pris en entrepots par des bateaux que déduction est faite pour le charroi. Deux chargements, en partie de sel fin se sont vendus à raison de $1 25 le sac. Il y a encore à vendre d'autres chargements flottants, mais pas d'acheteurs. Trois chargements de sel en grenier sont offerts. Pas de ventes à rapporter.

CHANDELLES DE STAR—L'approvisionnement de l'article étant fort et la demande en étant inactive les acheteurs font face sur la base de 20 c pour le poids plein. Nous avons ouï parler de ventes de chandelles à 18 pour les 11 et 15 c pour les 12 oz.

CAFÉ—Le marché est calme et ferme et a en première main un stock de $1,465 sacs. Les cotes établies sont : 17 1/4 à 17 3/4 — droits payés en or—pour la qualité de choix, 15 3/4 à 16 1/4 c pour le bon, 15 1/4 à 15 3/4 c pour le fair et 14 1/4 à 14 3/4 c pour l'ordinaire.

TOILE D'EMBALLAGE DU KENTUCKY—L'article est rare et fermé à 29 c la yarde.

BANDES DE FER—Les bandes de fer pour emballer le coton se vendent 6— à 6 1/4 cts la livre.

TOILE D'EMBALLAGE—La demande marche de pair avec le stock, qui n'est pas très fort. Les prix n'ont pas changé. Les commerçans demandent de l'article en balles 25 cts. la yarde et en rouleaux 23 1/4 à 24 c.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 12 Janvier 1870.

Arrivé hier—180 bœufs du Texas, 437 veaux et vaches d'un an, 30 veaux à lait.

Vendu — 338 bœufs du Texas, 287 veaux et vaches d'un an, 110 cochons, 6 vaches à lait.

A vendre — 367 bœufs du Texas, 80 veaux et vaches d'un an, 119 cochons, 62 vaches à lait.

Bœufs du Texas, 1re qlt., p. liv net	10 c	à	12 c
Bœufs du Texas, 2de qlt., par tête	30.00	à	40.00
Bœufs du Texas, 3me qlt., par tête	18.00	à	25.00
Cochons par liv., gr.	7	à	12 c
Cochons (Stock) par tête gr.	7.00	à	9.25
Moutons 1re qlt., par tête	4.00	à	5.00
Moutons, 2de qlt., par tête	3.00	à	4.00
Moutons, 3me qlt., par tête	[illegible]	à	[illegible]
Vaches à lait, de choix, par tête	90.00	à	100.00
Vaches à lait, 2de qlt., par tête	50.00	à	60.00
Vaches à lait, 3me qlt., par tête	30.00	à	40.00
Veaux, par tête	12.00	à	15.00
Gros veaux, par tête	12.00	à	30.00
Chèvres par tête	3.00	à	4.00

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'Abeille,
Jeudi matin, 13 janv. 1870.

Le temps hier a été agréable durant la matinée bien qu'il fut un peu trop chaud, mais dans l'après-midi le ciel s'est couvert et l'atmosphère est devenue assez humide pour faire présager une pluie abondante.

A en juger par l'encombrement des produits entassés sur nos quais, les affaires sont toujours très actives ; les [illegible] de toute espèce nous arrivent de toutes les parties du monde.

Sont arrivés hier.... [illegible] et le San Nicolas de la côte d'en bas, le Selma de la Rivière Rouge.

Sont partis hier—Le Viola Belle pour le Bayou Lafourche, le Rob Roy pour les Attakapas, l'Emma No 3 pour Cincinnati, le Magenta pour Memphis.

Parmi les départs d'aujourd'hui, nous mentionnerons le Hunter, capitaine A. P. Jaufraux, assisté de MM. J. Taylor et Seixchneyder. Ce bateau fait régulièrement deux voyages par semaine jusqu'au fort Jackson, paroisse Plaquemines, partant de la ville tous les jeudis et lundis matin, à 10 heures.

Nous appelons l'attention des voyageurs et des expéditeurs sur le nouveau bateau le San Nicolas, capitaine T. A. Badeux, lequel fera désormais deux voyages par semaine jusqu'à Riceland, paroisse Plaquemines, partant de la Nile-Orléans tous les jeudis et lundis matin, à 10 heures. M. John L. Titus est chargé de la comptabilité.

Partira aussi aujourd'hui, le nouveau bateau La Belle, capitaine A. Dugas, lequel fait régulièrement trois voyages par semaine jusqu'à Donaldsonville, partant de la Nile-Orléans tous les jeudis et mardis, à midi, et tous les dimanches matin, à 9 heures. M. A. Trépagnier est chargé des affaires du bureau.

LE NOEUD GORDIEN TRANCHÉ.—Le nœud gordien est tranché, car la machine à coudre de Wilcox et Gibbs, si longtemps désirée, a enfin fait son apparition. C'est une des grandes conquêtes du siècle.

ANCIEN ET INFAILLIBLE.

PLUS DE TRENTE ANS DEVANT LE PUBLIC.

LE CÉLÈBRE VERMIFUGE DU Dr. C. McLANE.

Le plus efficace qu'il y ait au monde.

Toutes les mères devraient l'avoir.

Vos enfants sont-ils malades ?
Ont-ils une démangeaison continuelle au nez
Ont-ils un appétit vorace ?
Ont-ils le ventre dur et enflé ?
Ont-ils une langue sale et un goût désagréable ?

DONNEZ-LEUR LE VERMIFUGE DE McLANE.

Ont-ils une mauvaise haleine et des maux de tête ?
Ont-ils des dérèglements d'estomac ?
Ont-ils un sommeil troublé et des grincements de dents ?
Sont-ils momentanément aveugles et sourds

DONNEZ-LEUR LE VERMIFUGE DE McLANE.

Prenez-vous y à temps—les délais sont dangereux.

LE VERMIFUGE DE McLANE

N'est pas un conduit dangereux.

LE VERMIFUGE DE McLANE

Peut s'administrer à l'enfant de l'âge le plus tendre comme à une grande personne.

N'achetez que le CÉLÈBRE VERMIFUGE DU Dr McLANE.

Il n'est véritable qu'autant qu'il porte la signature de

FLEMING BROS.

On le vend dans le monde entier.

LISEZ CECI !!!

LEON GODCHAUX,

31 et 33..... RUE DU CANAL..... 31 et 33

Nos 213, 215 et 217 de la rue de la Vieille-Levée.

DOIT des remerciments à ses nombreux clients et au public pour le bienveillant patronage qu'ils ne cessent de lui accorder. Il constate avec plaisir que le Son que et le bon goût se sont fait jour et qu'en ayant la [illegible] comprendre qu'il y a un avantage réel à acheter des vêtements qui, comme les siens, unissent au bon marché de prix à la qualité supérieure de l'étoffe, à l'élégance de la coupe et à la solidité de la confection.

L'augmentation croissante de ses affaires l'a obligé d'ajouter une centaine d'ouvriers à ceux qu'il emploie déjà en manufacture et il est maintenant pourvu de [illegible] [illegible] [illegible] toujours et [illegible] et qui peuvent [illegible] [illegible].

L'assortiment des marchandises qu'il a actuellement en magasin est des plus considérables. Comme toutes les articles seraient trop longs à énumérer, il se bornera à citer les suivants :

COSTUMES complets, pour enfants de 2 à [illegible] ans.

COSTUMES complets, pour garçons de 5 à [illegible] ans.

COSTUMES complets, pour jeunes gens de [illegible] ans.

COSTUMES [illegible] PARDESSUS [illegible].

Un grand assortiment de

LINGE DE DESSOUS et de CHAPEAUX,

Pour hommes, jeunes gens et enfants.

Le tout se vend à des prix extrêmement modérés, dans le but de faire place aux marchandises du printemps prochain. [illegible]

THEATRES CONCERTS BALS

THEATRE DE L'OPERA.

JEUDI, 13 JANVIER 1870.

L'AFRICAINE,

Grand opéra en 5 actes, de Meyerbeer.

Mr. MICHOT dans le rôle de	VASCO DE GAMA	
Mr. DUMESTRE	....	NELUSKO
Mr. BERARDI	....	DON PEDRO
Mlle DUPUY	....	SELIKA

Au Quatrième Acte, GRANDE MARCHE INDIENNE réglée par Mr. CHARLES, maître de ballet, dans laquelle paraîtront Mme BILLON, FERRETTA, KELLY et NOELLY.

Les portes s'ouvriront à 6 1/2, et le spectacle commencera à 7 heures.

Le contrôle est ouvert tous les jours de 9 heures du matin à 4 P. M.

SAMEDI, 15—

A MIDI PRÉCIS,
DEUXIEME MATINÉE,
Composée de—

Le Sourd ou l'Auberge pleine,
Opéra bouffe en 3 actes—musique d'Adam.
UN DIVERTISSEMENT.

Spectacle de SAMEDI SOIR, à 7 heures,

Lucie de Lammermoor,
Grand Opéra en 4 actes, de Donizetti.

Académie de Musique,
Rue St. Charles.

Spectacle tous les soirs, le samedi et les jours de fête à midi. 1er jan

Museum du Crescent City.
Nos 40 et 42 Rue St-Charles.

QUATRIEME REOUVERTURE ANNUELLE.

L'ADMINISTRATEUR prend plaisir à annoncer que la saison de 1869-70 vient d'être inaugurée par tout le brillant qui a caractérisé cette institution dans ces dernières années.

MERVEILLES ETONNANTES DU GENRE HUMAIN.

LA GEANTE DU KENTUCKY—L'ENFANT ANDROGYNE—LES ENFANTS ALBINOS—L'AVALEUR DE SABRES—LA REINE FÉE.

UNE GRANDE MENAGERIE. Une volière d'Oiseaux magnifiques et rares, le Repaire des Serpents, [illegible] [illegible], Singes et Ouran-Outangs, et des curiosités provenant de toutes les parties du Globe ainsi qu'une grande collection d'objets et de reliques de l'ère antédiluvienne.

Les portes seront ouvertes de huit heures du matin à dix du soir.

Entrée—50 cents ; enfants, moitié prix. 20 nov—

FOIRE
— AU PROFIT DES—
Sœurs de la Providence,
A l'Ecole des Orphelins Indigents,
Encoignure des rues Grands-Hommes et Union.

LA FOIRE sera ouverte DIMANCHE, 2 janvier 1870, et durera jusqu'au 16. Tous les soirs, Musique par des amateurs. Exposition de Tableaux.

Une Bannière faite par les Sœurs sera adjugée à l'Association qui réunira le plus de suffrages.

Tous les articles mis en vente seront des offrandes, et seront vendus à des prix raisonnables.

ADMISSION : Pour les Membres..... 25 cents.

SECOND BAL
Paré et Masqué
ANNUEL,
CONCLAVE ÆTNA No. 15,
S. W. M.
DANS LA NOUVELLE SALLE DES ODD FELLOWS.
Rue du Camp.
MARDI SOIR, 25 JANVIER 1870.
DIRECTEURS
"TOUT LE CONCLAVE."

On peut avoir des invitations pour dames et l'admission au "Conclave", donnant le nom de la personne en plein et sa résidence. La demande devra être signée par celui qui désire l'invitation, endossée par un membre du Comité et déposée chez J. M. Vogel, au coin de la rue Claiborne et de Chemin de Bayou Felix Sarbe, au No. 16 de la rue Baronne ; Max Maheut, au coin des rues Canal et Dauphine ; à l'hôtel au magasin de M. Keith, au coin des rues Canal et Camp ; J. A. Bétard, au magasin de F. Piéré, rue du Canal ; F. F. Beauchamp, au No. 18 de la rue Carondelet ; Jno G. Gastrie, au No. 194 de la rue de la Commune.

GRAND BAL
PARÉ ET MASQUÉ,
A L'INSTAR DES BALS DU GRAND OPERA DE PARIS.

Sera donné au Théâtre de l'Opéra, les SAMEDIS 15 et 29 janvier, et 12 février 1870, les portes ouvriront pour le bal, immédiatement après le spectacle qui sera terminé à 11 heures P. M.

Prix du billet, $3. Dames entrée libre. On pourra se procurer des tickets chez F. Dumestail, encoignure Bourbon et Canal et au contrôle de l'Opéra le jour du bal. 7 janv au 12 fev

PLANTES, ARBRES FRUITIERS, &c.

AU JARDIN FRANÇAIS,

Plantes de Fleurs, Graines et Légumes, Arbres Fruitiers

M. ALBERT A GIE informent le public [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

PLANTES. PLANTES.

Grande exhibition de 200 Plantes importées par le dernier steamer d'Europe, telles que Camelias, Magnolias, Azaleas, [illegible], Palmiers, Fougères, Hydrangeas, etc ; grande variété d'Arbres fruitiers, Arbres fruitiers, [illegible], Arbrisseaux [illegible]. Graines de [illegible]; Graines de légumes ; une infinité de [illegible].

MM. TURC & ODOUX jardiniers, informent le public qu'ils auront leur jolie collection d'arbres fruitiers, Plantes de serres [illegible], [illegible] plantes de Californie.—Dépôt, rue Royale. En vente à prix modérés.

HORTICULTURE FRANÇAISE
ARBRES FRUITIERS, ROSIERS, VIGNES, PLANTES, &c.
79..........rue de Chartres..........79

Mr. PELLORCE a l'honneur d'annoncer à ses nombreux clients qu'il vient de recevoir une nombreuse quantité de PLANTES de France [illegible] [illegible], arrivées par le steamer "Frankfort", en parfaite condition, lesquelles seront vendues à des prix excessivement réduits. 5 janv—1m

Avis aux jardiniers et aux planteurs
Graines de jardinage, de Landreth.
Récolte de 1869.

Le soussigné a, en magasin, un grand assortiment complet de graines de jardinage, fraîchement importées et [illegible] [illegible]. Il trouvera également chez lui un fort lot d'oignons et d'échalotes [illegible] [illegible]. Les [illegible] qui pourront s'y procurer des papiers par douzaines, contenant toutes les qualités de graines. R. HAPPER, au No 105 de la rue St-Charles, en face du théâtre St-Charles.

HOTELS, RESTAURANTS, CAFÉS

CAMPEMENT RESTAURANT,
(Old Falcon)
72..........Rue de Chartres..........72

M. AUGUSTE BROUE annonce à ses amis et au public que l'on trouvera chez lui tout ce que le marché offre de plus délicat. Bonne table, bons vins, et prix réduits.

PENSION à la semaine et au mois.
Chambres garnies pour les voyageurs. Au premier, un grand salon. Table de 30 couverts pour repas de noces et parties privées. 28 déc—1m

Restaurant VICTOR.

LES propriétaires de ce restaurant ont l'honneur d'informer le public que leur établissement restera ouvert JUSQU'A MINUIT, pendant la durée de la saison théâtrale. On y trouvera, comme par le passé, une bonne cuisine, une cave des mieux composées et un service irréprochable.

Restaurant de Paris
32 rue Bienville,
OSCAR LEURET, Propriétaire.
PHILIPPE FORGET, Gérant.
Pension à la semaine et au mois. Chambres garnies, bien aérées pour habitants.

Salon d'Huîtres
—ET—
RESTAURANT
—DE—
JANZEN,
No. 16, rue Royale, Nile-Orléans

RESTAURANT COSMOPOLITE.
Rue ROYALE, No 11, entre les rues Canal et Douane.
LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

On y trouvera tout ce que le marché donne de mieux et toutes les espèces de vins de choix.

Les soupers, dîners, repas de noces, etc, y sont fournis sans délai—Il y a des salons particuliers au premier. Des chambres élégamment meublées s'y louent par semaine et par mois. Ce restaurant est ouvert jusqu'à minuit. 14 mai—1an

WASHINGTON EXCHANGE,
RUE ST-CHARLES, No 19,
Nouvelle-Orléans,
Entre les rues Commune et Canal.
D. M. STELLA, Propriétaire.

BISMARK.

CE fameux établissement dont la vogue est connue de tout le monde, est fourni tous les soirs par les amateurs de BONNE BIÈRE, DE JEUX D'ÉCHECS, DE CARTES, DE DOMINOS, ETC.

Concert tous les soirs.

Restaurant à la carte. 6 mars.

Manufacture d'Habillements
—DE—
C. LAZARD
165 Vieille-Levée, vis-à-vis le Marché aux Viandes.

LE soussigné désirant réduire son stock d'Habillements d'Hiver, prévient ses amis et le public qu'à partir de ce jour il vendra ses Habits Confectionnés à Prix Réduits. Tous ces articles sont confectionnés par des tailleurs les plus expérimentés. On trouvera aussi un grand assortiment de Vêtements pour hommes, tels que : Chemises de toile et de coton, Cols, Mouchoirs, Cravates, Bretelles, Bottes, Souliers, Bas, Gants, Chapeaux, Malles, Parapluies, &c.

Les marchands de la campagne sont invités à venir examiner son stock avant de se pourvoir ailleurs. Les habits sont garantis [illegible].

Aux Cent Mille Paletots
MICHEL LION,
157, 159 et 161, RUE VIEILLE-LEVÉE,

Magasin de confection et d'habillements, CHAPEAUX de toutes sortes, LINGE de dessous pour hommes, enfants et jeunes gens, MALLES de voyage et autres.

[illegible]

Quant à la FASHION, on la trouvera chez lui. [illegible]

MICHEL LION,
Aux Cent Mille Paletots,
157, 159 et 161, rue Vieille-Levée.

LOTERIE.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

(Incorporée le 17 août 1868.)

Chas. T Howard.....Président.

Loterie de Numéros Simples.
MAGNIFIQUE COMBINAISON.
36,000 Numéros seulement.
GROS LOT.....$50,000.
Classe A.

Tirage, le JEUDI, 27 Janvier 1870, à la N-Orléans. HOWARD, SIMMONS & Co., CONTRACTEURS.

—PLAN—

80,000 Billets—Prix du billet $20 00

[illegible] lots de $250, soit.....$20,000
317 lots de $200, soit.....$63,400

Billets entiers, $20 ; coupons, en proportion. Lots payables en plein, sans déduction. Les ordres doivent être adressés à

CHAS T. HOWARD, président,

Boîte No 692, Bureau de Poste de la Nile-Orléans. Envoyez un mandat sur la poste ou enregistrez votre lettre.

Maison le meilleur marché en son genre de toute la ville.

A. GALEPPI,

141 ..... RUE DE CHARTRES, ... 141
ENCOIGNURE TOULOUSE.
Grand Assortiment
De
PAPIERS PEINTS,

GLACES unies et encadrées ; CADRES en tout genre ; GRAND Assortiment d'ESTAMPES ; ALPHABETS, Chiffres Français ; ARTICLES DE DESSIN

AVIS.

PERDU, le certificat No 1,013, pour cinq actions du capital de la Banque d'Amérique de la Nouvelle-Orléans daté le 25 mars 1869, au nom de John Lorenzo et pour lequel un nouveau certificat a été demandé.

JOHN LORENZO.

FRANK WAGENER. LOUIS MEYER.

—DEPOT DE—

Glaces Françaises et Allemandes
WAGENER & MEYER,
FABRICANTS DE
CADRES de Glaces, PORTRAITS et TABLEAUX.
—Importateurs de—

Gravures, Lithographies et Peintures à l'Huile françaises, anglaises et allemandes, et de Corniches modernes, Garnitures de rideaux et Stores de Croisées.

CORDONS et GLANDS de Soie.

166, rue du Canal

en face l'Eglise du Christ, Nile-Orléans.

LE Dr. JULES HOMBERGER,
Ancien chef de Clinique du Dr. Sichel, à Paris.
OCULISTE.
160..........RUE DU CANAL..........160

Chapellerie.
66..........RUE DE CHARTRES..........66
COIN BIENVILLE.
J. FIQUET

A reçu de Paris un grand choix de chapeaux, [illegible], casquettes, etc. Aussi vente de [illegible].

C. DUHAMEL,

OPTICIEN,
AU NO. 111 DE LA RUE DU CANAL
Nouvelle-Orléans.
(Etabli depuis trente ans)
OFFRE

TOUTE espèce de lunettes et verres perfectionnés, lorgnettes de théâtre, longue-vue, lorgnettes, petits et grands télescopes, mousquets et stéréoscopes, baromètres, thermomètres, [illegible].

Instruments d'arpentage, théodolites, compas, niveaux, chaînes, etc.

[illegible]

P. MALOCHEE,

65..........RUE DU CANAL..........65

APPELLE L'ATTENTION des acheteurs, tant de la ville que de la campagne, sur le magnifique stock qu'il vient de déballer et qu'il offre aux prix les plus bas.

Faïences, Porcelaines, Verreries,
—ET—
Articles de Ménage,

Ainsi qu'un grand choix de GARNITURES de CHEMINÉES en PORCELAINE DECORÉES — SERVICES DE TABLE [illegible] — SERVICES DE LAVABO de tous prix — SERVICES à THÉ de toute sorte — COUTEAUX DE TABLE de la célèbre marque de "RODGERS" — CUILLÈRES et FOURCHETTES ARGENTÉES — POTS à EAU EN PLAQUÉ — LAMPES de tous les modèles — PENDULES FRANÇAISES et AMÉRICAINES — BOLS à PUNCH — CAVES à LIQUEURS — VERRES D'EAU — SERVICES DE TOILETTE — &c., &c.

Venez examiner le magasin No 65, rue du Canal, et vous y trouverez tout ce que vous pouvez désirer en fait d'articles de ménage, tant de luxe que d'utilité.

Les marchandises sont livrées à domicile dans toutes les parties de la ville.

Les emballages sont confiés à des emballeurs expérimentés.

Aucune peine ne sera épargnée pour donner pleine satisfaction à tous ceux qui honoreront de leur visite l'établissement de première classe de

P. Malochée,
No 65, Rue du Canal.

Nourriture pour Chevaux et Mulets
PH. HELZEL,
MOULIN A RIZ,
Nos 264 & 266 rue Tchoupitoulas,
NOUVELLE-ORLEANS, LA.

PRÉPARE et tient continuellement dans son moulin un fort stock bien choisi, de nourriture pour chevaux et mulets. Les plus grands soins sont portés à la préparation des différents genres.

Comme spécialité on tient pour les chevaux de course, une nourriture faite à part avec une extrême attention et composée exclusivement de grains choisis. On y trouve en plus de l'avoine criblée et débattue de l'ex-Iles cassée pour chevaux &c. qui ne sont plus en état de manger les grains entiers ; de son de riz, du son de riz et de son cassé qui est très avantageux pour la [illegible].

Tout est d'une qualité supérieure et les prix sont les plus bas possible.

Les amateurs de chevaux de race et de luxe et tous les autres propriétaires de chevaux et mulets sont invités à me rendre visite. Ils trouveront [illegible] qualité et de ce [illegible] la supériorité de mes produits.

On peut déposer des ordres encoignure Canal et Dorsigny ou au No. 67 rue Poydras

Farine. Farine.

A. POINCY & SON,
31.......RUE TCHOUPITOULAS.......31
Agents pour la vente des célèbres marques suivantes de farines :

TEXAS,	DIXIE,
OSTRICH,	SAXONY,
GATES STREET,	WESTERN STAR,

POSTEL'S ORIGINAL MASCOUTAH STAR, CHOUTEAU & HOWARD'S PEERLESS.

CHARBON. CHARBON.

C. TYLER, bureau No 15 de la rue Carondelet — Dépôt, au pied de la rue First. Charbons Pittsburgh. Cannel anglais et anthracite, livrés dans tous les quartiers de la ville et à bord des steamers, aux plus bas prix du marché et sans frais de charroi.

C. TYLER.

JOHN E. SMITH.
MARCHAND DE CHARBON.
(Pittsburg, Anthracite et Cannel Anglais.)

Bureau, coin Carondelet et Gravier.—Dépôt de Charbon, au pied de la rue Calliope, et de la rue de Pleasant, Nile-Orléans, La.

Il fournit du Charbon aux propriétaires, aux hôtels, aux fonderies et approvisionne les familles au plus bas prix du marché.

Il appelle aussi l'attention toute spéciale des détaillants sur son stock de charbon.

EDWARD BEALS, Jr..........ALPHONSE LAINE
BEALS & LAINE,
Marchands de Charbons Pittsburg, Anthracite et Cannel anglais.

Ils approvisionnent promptement les familles et les bateaux à vapeur.

Bureau : No 28 de la rue Carondelet.—Dépôt, sur la Levée, au ferry du Troisième District, et au coin des rues Louisa et Levée. On reçoit les ordres aux deux endroits.

Plante-Maïs du Sud, de Tunnard.

PLANTE-COTON DU SUD, DE TUNNARD

CHARRUES DITES "SATTLEY GANG".

CULTIVATEURS BULKEY, de STAFFORD

Ces machines économisent le travail ; elles sont précieuses pour les planteurs soucieux de l'économie.

THOMAS H. BODLEY.
Au No 9 de la rue Perdido, Nile-Orléans

SOLE AGENTS for the sale of KRUG & Co's CHAMPAIGN.

A. ROCHEREAU & CO.,
COMMISSION MERCHANTS,
Importers of Wines, Brandies, Sardines, &c., &c.,
16 & 18........ST-LOUIS STREET........16 & 18

Compagnie Mound City
D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA VIE, A ST-LOUIS.
Succursale en Louisiane, au coin des rues Camp et Commune.

Nile-Orléans, 3 janvier 1870.

A L'ASSEMBLÉE annuelle des Directeurs de la succursale louisianaise de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la vie, à St-Louis, Missouri, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Officiers et Directeurs pour cette année :

Gouv. C. H. HOUTON, Président.
Juge J. T. MERRICK, Vice-Président.
Gen. R. B. SIMMES, Secrétaire.

JAMES JACKSON,	Col. F. H. HATCH.
Maj. OCTAVE VOORHIES,	R. B. MORNE.
THOS. FITZWILLIAMS,	ROBT. HAVE.
J. B. FOWELL,	Médecin.
J. B. RITCHIE,	Médecin.

Au Président et aux Directeurs de la Succursale louisianaise de la Compagnie Mound City d'Assurance Mutuelle de la vie, à St-Louis, Mo.

Messieurs—A la fin du mois de décembre complète le premier rapport annuel de ce bureau et l'état de cette succursale. [illegible]

[illegible]

J'ai l'honneur d'être votre obéissant serviteur.

6 janv—6f R. B. SIMMES, Agent pour l'Etat.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Pélican.

Nile-Orléans, 10 janvier 1870.

A UNE ÉLECTION, tenue lundi, 13 décembre 1869, au bureau de la Compagnie, les personnes suivantes ont été unanimement élues Directeurs pour l'année courante :

Charles Bonne,	Th. Batly Blanchard, Jr.,
D. Fatjo,	P. A. Fatjo,
G. Pascal,	W. A. Shropshire,
J. N. Moody,	E. M. Todd,
Max Marks,	A. Forestall.
	James Wood.

Et, à une réunion des Directeurs tenue ce jour, M. CHAS. BONNE a été réélu président.

11janv—6f M. A. TARLETON, Secrétaire.

Bureau des Water-Works de la Ville—Nile-Orléans, 1er janvier 1870.—Le public est avisé que les billets pour la location de l'Eau sont dus et payables d'avance. Les services des collecteurs n'étant plus requis, tous les billets doivent être payés au Bureau.

E. WAGGAMAN,
Enregistrateur de l'Eau.

4janv—10

AVIS

Aux Actionnaires de la Compagnie du Chemin de Fer d'Orléans.

UNE assemblée générale des Actionnaires de cette Compagnie est convoquée pour LUNDI, le 7 Février 1870, à 10 heures du matin, afin de décider si l'article VIII de la charte de la Compagnie doit être amendé.

Par ordre des Directeurs.

J. A. LASARTHE, Secrétaire.

ORIENT MUTUAL INSURANCE COMPANY,
DE NEW YORK.

CETTE Compagnie assure le coton, à des conditions favorables, pour tous les ports d'Europe. [illegible] [illegible] paiement [illegible] [illegible] de MM. Drake, Kleinwort & Cohen.

Pour plus de détails, s'adresser aux bureaux No 14 de la rue Carondelet, Nouvelle-Orléans.

R. M. BERAULT, Agent.

ASSOCIATION CONSOLIDÉE DES PLANTEURS DE LA LOUISIANE.

Nile-Orléans, ce 5 janvier 1870

L'ÉLECTION annuelle de trois Directeurs de cette institution pour l'année aura lieu au bureau de la banque le LUNDI 7 février prochain, de midi à 2 heures de l'après-midi.

H. L. PEIRE, Caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1870.

UNE élection de sept Directeurs de cette Banque, pour l'année, aura lieu au bureau de la Banque, le LUNDI, 7 février prochain, de midi à 2 heures de l'après-midi.

J. L. DELERY, Caissier.

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nile-Orléans, 3 janvier 1870.

UNE élection, pour l'année 1870, de sept Directeurs de cette Banque, aura lieu, au coin de la Banque, No 3 de la rue Carondelet, le LUNDI, 17 du février, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

GEO. A. FREERY, Caissier.

Banque de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1870.

A une assemblée des Directeurs de la Banque, tenue le 30 décembre 1869, il a été déclaré un dividende de six pour cent payable le 12 de ce mois, exempt de la taxe du revenu intérieur payé par la Banque.

H. AUGUSTIN, Caissier.

Banque du Canal de la N. Orléans.

Nouvelle-Orléans, 27 décembre 1869.

AUJOURD'HUI, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été déclaré un dividende semi-annuel de cinq pour cent net, exempt de la taxe [illegible], payable aux actionnaires de la Compagnie le 15 janvier prochain.

CH. JUMONVILLE, Caissier.

BANQUE DU CANAL DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Nile-Orléans, 2 janvier 1870.

LE 13 de mois dernier, à une élection par les actionnaires de cette institution, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année courante :

Jas. Jackson,	G. W. Babcock,
Chs. Macready,	B. McCord,
E. J. Hart,	J. C. Morris,
	J. M. Akin,

Et, subséquemment, à une réunion des directeurs, M. Geo. Jonas a été réélu président à l'unanimité.

CH. JUMONVILLE, Caissier.

Compagnie du GAZ de la Nile-Orléans.

27 décembre 1869.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende de six pour cent, payable aux actionnaires [illegible] [illegible] à partir du 15 janvier.

Wm E. BROWN, Trésorier.

BUREAU de la Compagnie du Chemin de fer des rues Canal et Claiborne—Au No 6 de la rue Carondelet—Nile-Orléans, 3 janvier 1870.—Conformément à l'art XI de la Charte de la Compagnie, une élection de sept Directeurs pour l'année, sera tenue au bureau de la Compagnie, le LUNDI, 7 février de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

J. G. CAMPBELL, Secrétaire.

Bureau du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

AU No. 9 DE LA RUE ST-LOUIS.

Nouvelle-Orléans, 10 décembre 1869.

CONFORMÉMENT à la 5me Section de la Charte de cette Compagnie, une élection, par les actionnaires, de dix-huit Directeurs, pour un an à partir du premier lundi de février prochain, aura lieu au bureau de la Compagnie, le MERCREDI, 19 janvier 1870, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

CHARLES KERR, Secrétaire.

Compagnie Lafayette d'Assurance contre le feu.

Au coin des rues Magasins et St-André.

(Entrée par la rue St-André, au premier.)

QUATRIEME DISTRICT.

Elle assure contre les pertes et les avaries occasionnées par le feu.

Président	KASPAR AUCH.
Vice-Président	JOHN HENDERSON.
Secrétaire	LOUIS MATHIS.
Inspecteur d'incendie	JOHN PURCELL.

DIRECTEURS :

Kaspar Auch, William H. Foster, John H. Keller, John E. Cotto, Charles Kummel, John Henderson, Drury A. Harris, Christian Mohle, John F. Gelbe, Louis Falconi, Michael Hahn, James Hogan, Florence Pfister, John Purcell, Robert D. Mollte, Dr. Henry F. Wade, Henry [illegible] Jor., John H. Gerding, Ph. Heilerl, Alfred Shaw, H. P. Walter, Kaspar Auch Jor., Louis Mathis, Geo. W. Dell, et Jacob Montagne.

5 janv—1an

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1870.

CONFORMÉMENT aux dispositions de la Charte et à l'Acte de la Législature de la Louisiane, la "LOUISIANA STATE MUTUAL INSURANCE COMPANY" à la Nouvelle-Orléans, donne l'état suivant du script pour l'année 1866, et les intérêts dus sur ce script qui n'ont pas été retirés, dans le cours de trente jours de cette date seront payés au [illegible] [illegible].

Mme Mary Borke	[illegible]	Mme F. Ludevig, tutrice	[illegible]
Mme La Casse	11 60	Leo Levy	47 30
Mme W. d'Hosmer	[illegible]	Peter Smith	11 20
St. J. Darrock	22 60	M. Simon	11 20
John Fisher	21 80	Jno Volker	22 00
L. A. Ferry	20 60	Mark Wells	[illegible]
Mr. Hoffman	11 20	A. Nedel & Co	[illegible]
Wm. Hagman	15 60		

E. GANUCHEAU, Président.
E. W. BANKS, Secrétaire.

Dépôt de Glaces françaises et allemandes

La plus grande maison des Etats du Sud dans ce genre d'affaires.

L. UTER,

No 40..........RUE ROYALE..........No 4
Entre les rues de la Douane et Bienville.

OFFRE en vente, à de bas prix, et à couvrir en mains un immense assortiment de glaces françaises et allemandes, glaces françaises, double épaisseur, pour montres et vitrines ; beaux tableaux à l'huile, gravures, lithographies coloriées, chromolithographies de toutes sortes, cadres pour portraits et tableaux ovales et carrés, de toutes dimensions et échantillons ; corniches dorées pour rideaux, l'imitation de rideaux, stores, [illegible], albums photographiques, livres de prières, cristaux, objets en bois sculpté, etc.

Un magnifique meuble de salle à manger en noyer français, sculpté et d'un travail supérieur, à vendre bon marché.

Une attention particulière sera donnée à la restauration des cadres et à l'étamage des glaces.

M. Uter vient d'arriver du Nord, où il a choisi les derniers genres des articles mentionnés ci-dessus, et il invite ses amis et le public à venir visiter son magasin.

SABOTS-SOULIERS.

REÇU, par le navire "l'Africaine" de Bordeaux, 300 paires SABOTS-SOULIERS pour dames et hommes, de cette veuve et en cuir gras, ainsi que 500 [illegible].

No. 93, rue Poydras, entre les rues Rampart et Dryades.

E. DUCOS.

VENTES JUDICIAIRES

GEO. J. FREDERICKS vs S. FIELD, subrogé, vs LA COMPAGNIE des "BAYOU SARA PACKET."

QUATRIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans — No 20,188 — En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-cinq de janvier 1870, à midi, au quai en face de la rue St-Anne, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication du—

Un coffre-fort de "Holt's Patent."

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

13 jan—13,16,19,22,25

Wm. H. HENNINGER, D. vs LUBKE.

QUATRIEME COUR du District pour la paroisse d'Orléans—No. 20,177 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour du District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, en vente publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, dix-huitième jour de janvier 1870, à 10 heures et demie A. M., à l'adjudication de—

Tous les meubles de maison et les effets mobiliers contenus dans les lieux occupés par le défendeur, rue de l'Annonciation, près la rue Philip, dans le Quatrième District de cette ville, suivant l'inventaire qu'il en sera fait au moment de la vente.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

6 janv—6,9,13,16,18

Louis Amédée Fradères vs. Raymond Massena.

CINQUIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans, No 1,133—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, cinq de février 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

UN terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Washington, St-Denis, Dryades et Saratoga, lequel terrain porte la partie la plus rapprochée de la rue Dryades, du terrain numéro Dix-Neuf de l'îlet numéro Cent-Trente-Huit, suivant un plan original du faubourg Livaudais, déposé en l'étude de G. R. Stringer, ci-devant notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesurant un pied américain vingt-cinq pieds de face à la rue Washington, sur deux cents pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dépendances et appartenances, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur pour lui avoir été léguée par Marinette Cassou, suivant testament de cette dernière émané, prouvé et homologué en 1866 en la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Et la dite Marinette Cassou était propriétaire de la dite propriété au moyen de l'acquisition qu'elle en avait faite de Jean-Baptiste Armand, suivant acte au rapport de Cordia Poitevin, ci-devant notaire public en cette ville, en date du [illegible] juin 1858.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

4 janv—4,13,21,28—fev 5

MEDECINS.

Le Dr. JOHN H. PIKE.

CONSULTATIONS EN FRANÇAIS EN ANGLAIS ET EN ALLEMAND.

De 10 heures du matin à 1 heure de l'après-midi.

Cabinet : au No 194 de la rue du Canal

Résidence : No 175 rue du Camp. 11 nov—3m

MEDICAMENTS GRATIS.
Nouvelle Pratique Médicale.

LE Docteur P. JEOUS, pratiquant la médecine avec succès depuis quinze ans en cette ville, a l'honneur d'informer ses clients et le public qu'il vient d'établir un cabinet de consultations dans la pharmacie du coin de Pierre et Dauphine. Les malades qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront traités soit à forfait soit par abonnement ou par visites à domicile, des prix modérés des autres médecins, avec cette différence importante qu'ils n'auront rien à payer pour les médicaments pendant toute la durée du traitement. Tous les nouveaux procédés de l'art de guérir seront employés avec intelligence. Les ordonnances seront exécutées avec les plus habiles pharmaciens de M. CLAVEL, au coin des rues Orléans et Bourbon. Consultations de midi à deux heures—gratis pour les pauvres.

Résidence, rue St Pierre, au coin de la rue Royale, Nile-Orléans.

27 oct—3m

E. A. LANDRY,
De la Faculté de Paris,
60 Rue Dumaine, encoignure Royale, 60

TRAITEMENT HOMOEOPATHIQUE.

LE Dr. Landry a fait établir chez lui un appareil complet pour l'application de la

MÉDICATION HYDROTHERAPIQUE

douches froides, modérées, [illegible] [illegible] etc.

Consultations de 2 à 3 heures P M.

Le Dr. LUKE

TRAITE toutes les maladies secrètes, la Syphilis sous toutes ses formes, [illegible] [illegible], guérit de la spermatorrhée, et de toutes les formes de la nature. Les malades [illegible] de la ville ou de la campagne peuvent s'adresser au cabinet du Docteur, No 49 de la rue Bienville.

DENTISTES

Le Dr CHARLES E. KELLS,
DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 14 rue Dauphine, 2ème maison après la rue du Canal.

Extraction des dents sans souffrance, au moyen du gaz oxyde ou protoxide d'azote.

Dr. C. BLANCKE,
416 & 418....Rue St-Charles....416 & 418

Grande Révolution dans la Chirurgie Dentaire.

ALUMINIUM ! ALUMINIUM !

GRAND SUCCÈS !

LE Dr. C. BLANCKE annonce à ses amis et au public qu'il a décidé de faire [illegible] dentiers en aluminium [illegible].

Le Dr. A. F. McLAIN, chirurgien dentiste, l'honneur d'annoncer au public [illegible] [illegible], 16 de la rue Baronne, au coin de la rue Canal. [illegible]

Le Dr. J. S. Knapp,
CHIRURGIEN DENTISTE,

Au No 15 de la rue Baronne, près Canal, [illegible] de vingt ans [illegible] dentiste résidant à la Nouvelle-Orléans. [illegible]

$20 Seulement 20.

LE Dr. Chs. MERMILLOD [illegible] [illegible].

Dr. MALONEY
DENTISTE,
No 203 rue St-André, près Magasin.
(Quatrième District).

ANNONCE à ses amis et au public qu'il fera des dentiers de $20. [illegible] Le Dr. MALONEY A REMPORTÉ LE PREMIER PRIX—une médaille en or—pour le meilleur râtelier fait en Louisiane. [illegible]

Changement de domicile.
J. A. GARABAVANE,
CHIRURGIEN DENTISTE
130....RUE DU CANAL....130
entre St-Charles et Carondelet, [illegible] [illegible].

Consultations en français, en espagnol et en anglais. [illegible]

Entrepôt de Tapis.
E. C. PALMER & Co.,
Aux Nos 93, 95 et 97 de la rue du Camp.
VENTE EN GROS ET EN DETAIL.

NOUS faisons l'ouverture, dans le courant de cette semaine d'un très grand assortiment de nouveaux articles reçus directement de Liverpool, par le "Candia" et le "Berrimac". Toutes nos marchandises ayant été importées par nous-mêmes. Nous garantissons que nos prix, soit EN GROS, soit EN DETAIL, seront aussi bas que ceux d'aucune autre maison des Etats-Unis, et, s'il est le tout pas, les ventes sont faites. [illegible] NOUS DEMANDONS LA COMPARAISON.

TAPIS.—Axminster, Velours, Bruxelles, Trois Fils, Ingrain, Laine, Hollande, Vénitiens Chanvre, etc. DEVANTS DE CHEMINÉES, en quantité [illegible] et [illegible] toutes largeurs, de 3 à 24 pieds, des fabriques d'Angleterre et d'Ecosse. NATTES—Chine, Coco, Belgique, de toutes les variétés. Stores, Rideaux, articles de tapissiers, linge de table, nappes, dessus de tables, etc., etc. Assortiment complet, toutes les variétés.

Articles pour Etrennes.
C. ROUYER,
Encoignure Chartres et Toulouse,

VIENT de recevoir un assortiment de bijouterie extra fine, d'orfèvrerie, de montres d'or et d'argent—le tout garanti—ainsi qu'une grande quantité d'articles de fantaisie.

Couverts en argent à $9 la douzaine.

Vu la crise actuelle, je vendrai, pour du comptant, à 25 0/0 au-dessous du prix de la place.

Aussi—Un grand assortiment de lunettes, pince-nez or, argent, acier et écaille.

Pose de verres les plus fins, cylindriques, [illegible] et myopes à 50 cts. Le meilleur marché que dans n'importe quel autre magasin.

Dissolution de Société.

LA Société qui existait entre JAMES McQUOID, CHRISTIAN MEHLE, JAMES M. FOSTER et JOEL J. McGINNIS, sous la raison de McQUOID, MEHLE & CO., cesse aujourd'hui par limitation.

Mr. Jos. Donaldson a reçu, par acte pardevant F. C. Cuvillier, les pleins pouvoirs l'autorisant à liquider les affaires de la Société.

McQUOID, MEHLE & CO.

Nile-Orléans, 30 décembre 1869.

J. BONTEMPS,
TEINTURIER ET DEGRAISSEUR,
180..........RUE POYDRAS..........180
—Entre les rues—
Carondelet et Baronne.
[établi autrefois rue Bourbon.]
Nouvelle-Orléans.

JOHN ARMSTRONG,
Fonderie et Fabrique de Chaudières,
Au coin des rues Erato et Nile.-Levée,
Nile-Orléans, (Lou.)

FABRIQUE DE MACHINES A VAPEUR, VERTICALES et HORIZONTALES

Moulins à sucre, machines à dévider, moulins à scie, colonnes en fer, façades de bâtisses, fourneaux, [illegible], [illegible] et [illegible] de toute espèce, [illegible], Réparations de toutes espèces.

F. GONTHIER,
—a transporté son—
ETABLISSEMENT DE TAILLEUR,
—AU No—
34.....de la rue St Charles.....34
Vis-à-vis de l'Hôtel.

Où il est prêt à recevoir ses anciens clients dont il [illegible] les commandes à des prix réduits.

17 nov—3m

VENTES A L'ENCAN

PAR EUGENE TOURNÉ
Successeur de
BERNARD TUREIN.

SANS RESERVE.

30 Caisses Faïences Assorties, au débarquement de la barque "Oriel."

PAR EUG. TOURNÉ, encanteur—SAMEDI, 15 janvier 1870, à 11 heures A. M., il sera vendu, au No 39 de la Vieille-Levée—

10 caisses faïence assortie.

Au lots à la convenance des marchands.

Conditions—Comptant. 13 janv

1,503 Colis

COMPRENANT VINS EN BARRIQUES ET EN CAISSES, PORTO, MACARONI, HUILE D'OLIVE, TRUFFES, BEURRE, ALE, PORTER, &c, &c.

PAR EUGENE TOURNÉ, encanteur—MERCREDI, 18 janvier 1870, à 11 heures A. M. il sera vendu, aux Importers Bonded Warehouse, entre Conti et St-Louis (côté face au fleuve)—

1,503 COLIS

Comprenant VIN ROUGE en barriques et en caisses. PORTO, VIN DE MALAGA doux et sec. VERMOUTH.

Macaroni d'Italie qualité extra, Huile d'Olive, Petits Pois, Champignons, Beurre de Nantes, Truffes, Pâtes de Foie, Saucisses, Anchois.

PALE ALE—Wm Younger & Co., Edimbourg.			
STONG ALE	do	do	do
PORTER	Guinness		Dublin.

Les catalogues avec conditions et détails seront prêts le 17 courant. 13 janv

PAR D. E. MORPHY

Son Son Son.

PAR D. E. MORPHY A. E. Morphy Encanteur—Il sera vendu, JEUDI 13 janvier 1870, à 11 heures et demie du matin, à l'entrepôt Deltz dans la rue Fulton, entre les rues Lafayette et Girod—

300 sacs son.

Conditions—Comptant. 13 janv

Meubles. Meubles.

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy Encanteur—Il sera vendu, JEUDI 13 janvier 1870, à midi, au No 64 de la rue Julia, près la rue Tchoupitoulas—Un lot de meubles, verres, puits, tapis, &c.

Conditions—Comptant. 13 janv

Serrures à boutons.

PAR D. E. MORPHY A. E. Morphy encanteur.—Il sera vendu, JEUDI, 13 janvier 1870, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins—

18 doux 3/4 de serrures à boutons.

Conditions—Comptant. 13 janv

PAR H. ROUSE & CO

Vente sans Réserve,

400 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
100 malles Bottes et Congress coutil.

PAR H. ROUSE & CO—H. Rouse, encanteur,—JEUDI 13 janvier 1870, à 10 heures, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée, il sera vendu—

400 caisses de bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment général pour hommes, femmes et enfants reçus directement des manufacturiers par [illegible] de New York, Boston et Philadelphie.

—Aussi—

100 malles, bottes et congress coutil.

Conditions à la vente. 12janv

PAR G. DE FERIET.

GRANDE VENTE, A L'ENCHÈRE PUBLIQUE,

De Magasins, Maisons, etc., de prix—pour le compte de propriétaires absents et dans un but de liquidation d'intérêts.

PAR G. DE FERIET, encanteur—Bureau, No 3 de la rue Royale—JEUDI, 20 janvier 1870, à midi, à la Bourse d'Encan de Chartres, [illegible] Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu—

PREMIER DISTRICT.

[illegible]

CONDITIONS.—Pour la propriété décrite au cinquième lieu : la moitié comptant, le reste à un an de crédit, en un billet garanti par hypothèque spéciale avec droit de vendeur et portant huit pour cent d'intérêt, du jour de la vente à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées, la police devra être transférée aux vendeurs, et en cas de procès cinq pour cent des frais d'avocat, etc.

Pour les autres propriétés : un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale, privilège de vendeur et portant huit pour cent d'intérêt du jour de la vente à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et les polices devront être transférées aux vendeurs, et en cas de procès, cinq pour cent honoraires d'avocat, etc.

Les actes de vente, y compris les timbres du revenu fédéral des Etats-Unis, aux frais des acquéreurs.

13 janv—oc20

PAR E. A. DESLONDE.

POUR OPÉRER UN PARTAGE

Vente sans limite de :

Une maison basse, en bois, avec des bâtisses en bois et à étage dans le fond No. 237, de la rue St-Claude, entre les rues Dumaine et St-Philippe.

PAR E. DESLONDE, encanteur, Bureau No 11 du Commercial Place, SAMEDI 15 janvier 1870 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu—

Un terrain situé dans la rue St Claude dans l'îlet compris entre les rues St Claude, Tremé, Dumaine et St-Philippe. Le dit terrain a 30 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue St Claude, sur une profondeur de 158 pieds 4 pouces, 4 lignes, entre lignes parallèles ou pied américain.

Les améliorations comprennent une MAISON BASSE, EN BOIS, ET une BATISSE A ETAGE ET EN BOIS, DANS LE FOND, la maison a trois chambres et un cabinet [illegible] [illegible], et deux chambres finies dans la mansarde. La bâtisse du fond contient la cuisine, la chambre à repasser, des chambres à domestiques, &.

Cette propriété convient à une petite famille. Le voisinage est bon et respectable.

Conditions—L'acquéreur sera requis d'assumer le paiement de deux billets garantis par hypothèque sur la propriété, comme suit : un billet de $525 échéant et payable le 14 mai 1870, un billet de $... échéant et payable le 14 novembre 1870. Pour le reste du montant de l'adjudication, comptant en billets du trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, compris les timbres, pardevant Theo Guyol, notaire, aux frais de l'acquéreur. 5 jan

JAMES L. BARKER

Vente pour opérer un partage.

Vente (pour opérer un partage) de l'habitation OLIVIA, à l'enchère publique, sur les lieux, le

JEUDI, 20 janvier, à 11 heures du matin—avec plant de canne, mules, charrettes, instruments aratoires, mais et foin. C'est une des meilleures habitations de sucre dans l'Etat. Elle est située dans la paroisse Iberville, à [illegible] sur la rive droite du fleuve Mississippi, à 118 milles en dessus de la Nile-Orléans et mesure [illegible] de face à la rivière et [illegible] arpents de profondeur, ayant 400 arpents de terre cultivable, plus 75 arpents et 125 arpents (plus ou moins) de cannes.

Il y a sur la dite habitation, deux maisons, une sucrerie en briques, [illegible] et [illegible] machine à vapeur, [illegible] [illegible].

[illegible]

MM. EDWARD J. GAY & CO, à la Nile-Orléans, donneront des lettres de présentation et les renseignements nécessaires.

Paroisse d'Iberville, 29 décembre 1869.

JAMES L. BARKER,
Encanteur.

VENTES A L'ENCAN

PAR VINCENT & CO

Marchandises sèches étrangères et américaines.

PAR VINCENT & CO. V. Vincent, encanteur.—Il sera vendu, JEUDI 13 janvier, à 10 heures, dans leur salle d'encan, aux Nos 63 et 65 de la rue Douane—

Un grand assortiment de marchandises sèches, comprenant—

Toiles d'Irlande, coton blanc et coton écru, tissus de fantaisie, dentelles, jupes, [illegible], chaussettes, mouchoirs, [illegible], bas, de laine, couvertures, [illegible], [illegible] de chapeaux, etc. 13 jan

PAR S J. MONTGOMERY

Chevaux et Mulets.

Vente importante de beaux Chevaux de selle et de harnais, Mulets, Boggies, Harnais, etc., à l'encan.

PAR S J. MONTGOMERY, Encanteur—Il sera vendu le JEUDI 13 janvier 1870, à 10 heures du matin, aux écuries No 211, rue Gravier—

Des beaux chevaux et juments de selle et de harnais et des Mulets habitués au travail.

—EGALEMENT—

Jolis boggies couverts et découverts, harnais, [illegible], etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR S J. MONTGOMERY—S. M. Montgomery, encanteur—Il sera vendu JEUDI, 13 janvier à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 27 de la rue Camp—

Un assortiment général de Meubles.

—TELS QUE—

Bois de lits en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabo, tables, [illegible], sofas, [illegible], [illegible] de marbre, buffets à dessus de marbre, tables à [illegible], [illegible], etc.—Le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

—Egalement—

Une grande facture de [illegible] cottage, [illegible] à [illegible] en sets et [illegible].

PAR C. E. GIRARDEY & CO

Placements avantageux,
GRANDE VENTE DE CLOTURE
—DE—

Propriétés de choix situées dans la ville et dans les faubourgs,

Pour le compte de propriétaires absents—pour régler plusieurs successions.

Magasins en briques, à deux, trois et quatre étages, entrepôts, maisons et terrains pour bâtir,

Situés dans les principaux quartiers des Premier, Deuxième et Troisième Districts.

Et dans la ville de Jefferson.

Le tout sans réserve, à des conditions extraordinairement avantageuses et à de longs termes.

PAR C. E. GIRARDEY & CO—Bureau, No 17 du Passage de la Bourse—SAMEDI 15 janvier 1870, à midi, il sera vendu à la Bourse publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, pour le compte de propriétaires absents et par ordre de propriétaires, les propriétés suivantes, qui sont de prix et bien situées, savoir :

PREMIER DISTRICT.

[illegible]

TROISIEME DISTRICT.

[illegible]

AVENUE DE LA LOUISIANE.

[illegible]

CARROLLTON.

[illegible]

CONDITIONS.—Un quart comptant ; le surplus à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit, en billets [illegible] garantis par hypothèque sur la propriété vendue, portant huit pour cent d'intérêt [illegible].

[illegible]

Actes de vente avec les timbres du revenu interne des Etats-Unis, pardevant MM. Magner et Gottschalk, notaires. 20 déc

PAR HOFFMAN MARKS & CO

GRANDE VENTE
POUR LE COMMERCE,
PAR COLIS,
MARCHANDISES
DE PRINTEMPS.

La plus grande Vente Par catalogue,
DE
MARCHANDISES IMPORTEES
qui ait jamais eu lieu sur ce marché,
Sans aucune réserve quelconque,
A DEUX, TROIS, QUATRE ET CINQ MOIS DE CRÉDIT,
En billets approuvés à satisfaction.
VENTE AU MAGASIN
No. 41 de la rue des Magasins,
EN FACE DE St JAMES HOTEL.
(Loué spécialement pour cette vente.)

PAR HOFFMAN MARKS & CO [illegible]

[illegible]

GRANDE VENTE
SANS RÉSERVE
—DE—

450 lots Habillements de saison—articles de clientèle—pour messieurs, jeunes gens et jeunes garçons.

—EGALEMENT—

200 douzaines Chapeaux, castor et feutre, derniers genres, pour messieurs et jeunes garçons.

—EGALEMENT—

350 lots Lingerie, [illegible] pour messieurs

—ET—

100 Fusils de chasse, anglais, fins, à deux coups.

PAR HOFFMAN MARKS & CO [illegible]

[illegible]

PAR [illegible] DEJAN [illegible]

Les grandes Bâtisses en briques portant le No [illegible] de la rue des Remparts entre St-Louis et Conti, convenant pour un entrepôt [illegible] à l'encan.

[illegible]

CHEVAUX ET MULETS.

Grande vente de Meubles, chevaux de selle et de harnais, mulets, boggies et harnais.—A l'encan

[illegible]

Meubles, Pianos et Meubles de bureaux—à l'encan.

[illegible]

PAR VALETON,
O. VALETON,
ENCANTEUR
No. 11, rue Notre-Dame, entre Tchoupitoulas et Magasins.

OFFRE en vente MARDI, JEUDI et SAMEDI [illegible] de marchandises [illegible].

PAR [illegible] GUINAULT

Succession de Audibert Brou, épouse de [illegible] Baudeau.

[illegible]

Maison en Briques
RUE DE L'ESPLANADE No 29.

[illegible]

Vente pour effectuer un partage.

Propriété connue sous le nom d'Habitation des Frères HAUCK, sur le coteau de la Métairie, [illegible] au chemin de [illegible] de la Métairie.—La propriété est [illegible] la rue St Antoine, [illegible] le St Nicholls.

Succession de St [illegible] et Jean Baptiste Hareur

[illegible]

Habitation sucrière à vendre ou à louer

[illegible] PLANTATION.

[illegible]